

COMMUNIQUE DE PRESSE du 26 juin 2019

Tous les Barpais le constatent chaque jour, la circulation sur les routes départementales n°s 5 et 1010, (avenue du Médoc, de Gascogne et des Pyrénées) devient de plus en plus difficile et dangereuse, surtout en période estivale et lors d'accidents sur l'autoroute A63.

Il convient en effet de rappeler que la Départementale 1010, ancienne RN10, est un itinéraire de délestage de l'autoroute A63 et se trouve donc régulièrement emprunté, notamment par des camions.

L'importance de ce trafic génère d'autant plus de difficultés dans la traversée du Bourg que le carrefour entre les 2 départementales est équipé de feux tricolores qui congestionnent encore plus la circulation et provoquent d'important bouchons qui incitent les automobilistes à emprunter des itinéraires non adaptés, comme la rue de Castors, au détriment de la sécurité et de la qualité de vie des riverains.

La municipalité réfléchit donc depuis plusieurs années à l'aménagement d'un giratoire au niveau de ce carrefour, afin de supprimer les feux tricolores et donc fluidifier la circulation, notamment sur la RD 1010.

La configuration de ce carrefour ne permettait pas jusqu'à présent cet aménagement, compte tenu du foncier disponible.

C'est pourquoi, lorsque j'ai reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la Résidence Laurisat, située à l'angle des avenues du Médoc et des Pyrénées, j'ai immédiatement décidé d'exercer au nom de la commune le droit de préemption dont dispose la ville sur toutes les transactions immobilières qui s'effectuent sur son territoire.

Cet achat, qui a été validé par la majorité des membres du Conseil Municipal le 25 Juin permettra l'aménagement de ce rond-point que je considère indispensable, sans impacter le parvis de l'église ou d'autres propriétés privées et améliorera considérablement la circulation dans ce secteur.

Nous allons maintenant, avec l'aide du conseil département, poursuivre les études indispensables et rechercher les financements nécessaires.

Dans le même temps nous rechercherons des solutions de relogement pour les actuels locataires de cette résidence, qu'il n'est bien évidemment pas question de priver de leur appartement sans leur proposer un autre logement correspondant à leurs besoins.

Deux occupants quitteront déjà la résidence au 1^{er} Juillet grâce à des propositions communales, et je peux dire qu'ils en sont très satisfaits, compte tenu de son état !

Le prix de cet achat est de 540 000 €, ce qui correspond au prix du marché et une subvention du Conseil Départemental a été sollicitée.

Il est de plus important de noter :

- D'une part que le montant des loyers annuels actuels qui seront perçus par la commune, soit 45 000 € est supérieur à l'annuité de l'emprunt qui sera contracté pour cet achat soit 41 000 €. L'opération est donc excédentaire sur le court terme.
- D'autre part que l'aménagement du futur rond-point n'impacte qu'une partie de la parcelle achetée par la ville, soit 274 m², laissant à la commune la possibilité d'aménager ou de revendre le solde, soit 1 222 m², en minorant d'autant le coût de cette transaction.

Le Maire,
Christiane DORNON